

Monsieur GUILLEMART

Votre question : En préambule des statuts de SNE, il est indiqué que SNE est administratrice du GRAINE CENTRE. Qu'en est-il à ce jour de la participation aux activités du GRAINE ?

Le GRAINE CENTRE : Sologne Nature Environnement a soutenu le GRAINE Centre Val de Loire depuis sa création en 1997 à laquelle elle a participé, et s'est fortement impliquée dans le réseau régional de l'éducation à l'environnement depuis cette date.

Historiquement SNE a été représentée par des salariés avec une participation sur leur temps personnel. En 2020 Alexandre ROUBALAY a demandé le renouvellement de cette représentation et le Président précédant a accepté.

Mais nous nous sommes rendu compte dès mon élection en 2021 qu'en plus de participer aux CA, il était Co-Président + Responsable Pédagogique⁴¹ + Référent du suivi des salarié GRAINE + Référent animation de la CREEDD...

Tout ce temps passé au GRAINE représente plus de 10% de son temps de travail payé par SNE et souvent comptabilisé en heures supplémentaires.

En tant qu'Employeur nous sommes responsables et nous devons gérer notre budget en bon père de famille...

Il y a eu une décision prise lors de notre Conseil d'administration du 18 janvier 2022 de cesser notre représentation salariée au Conseil d'administration du GRAINE CVL tant que les conditions ne nous le permettent pas.

Nous restons adhérents actifs et participons à certaines réunions d'échanges et activités liées aux projets développés.

Je réaffirme si besoin était que SNE continuera à s'investir pleinement dans l'éducation à l'environnement, qui reste bien sûr une priorité de notre association.

Petit détail qui a son importance : Depuis la décision du CA, des modifications ont été apporté sur le site internet de SNE et il n'est plus indiqué que SNE est administratrice du GRAINE... Laissez le temps au Pôle Communication de faire son travail !